

PROMESSE D'ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Le solde de taxe d'apprentissage doit être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf.

La **plateforme en ligne SOLTÉA** sera accessible à partir de mai 2024 pour flécher directement votre soutien vers le Lycée Professionnel Montplaisir(0261139X)/Lycée Technologique et Institut Supérieur Montplaisir(0260074P)

Un processus simplifié pour soutenir nos projets :

- 1 – Nous vous invitons à retourner cette promesse d'attribution complétée par mail ou par courrier.
- 2 – Vous transformez votre promesse d'attribution de versement en quelques clics sur la plateforme SOLTÉA.

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal : Commune :

CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Nous avons l'intention d'attribuer la somme de €

Fait le :

Formulaire à retourner par courrier

LYCEE MONTPLAISIR
Mme BACHELARD Lydie
BP 80034
75 rue Montplaisir
26000 VALENCE

OU

Par mail à :

lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org